



**Rapport de la commission ad'hoc concernant
Le préavis N° 2023-01
relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes
vitrées et des fenêtres au collège des Lionceaux.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad'hoc, composée de Mmes Sophie Frey, Emilie Schmalz et de M. Raphaël Dewarrat, s'est réunie le 20 février 2023 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre. A cette occasion, elle s'est entretenue avec M. Christian Jaquier, municipal en charge du dossier, accompagné de Mme Carine Delpierre, Municipale. Tous deux ont répondu aux questions qui leur ont été posées et nous les remercions pour leur disponibilité. Lors de cet entretien, la commission ad'hoc a visité le collège des Lionceaux.

Ces dernières années, divers travaux de rénovation ont déjà été entrepris par la Commune et nous comprenons que le remplacement des parois vitrées et des fenêtres s'inscrit dans la continuité de l'entretien du bâtiment. Il nous est confirmé que le préavis porte bien sur 16 parois vitrées et 29 fenêtres. Seules 10 parois vitrées sont concernées par l'intervention du chauffagiste et du serrurier (celles-ci ayant les radiateurs au bas des parois). Le nouveau matériel utilisé permettra de conserver l'aspect esthétique existant, tout en améliorant la qualité thermique du bâtiment. Les travaux se dérouleront en deux étés, en privilégiant la réalisation de la façade la plus exposée au froid. Ceci entraînera une économie d'énergie dès la 1^{ère} année. L'économie de chauffage projetée devrait représenter 15 à 20% du montant des frais de chauffage, soit approximativement CHF 1'200 à CHF 1'600/année.

Au niveau du coût, deux devis ont été demandés à des entreprises. L'une est locale, l'autre de Renens. Un troisième devis devrait être remis prochainement par une autre entreprise locale. Les travaux de serrurerie et d'appareillage ont fait l'objet d'une seule offre chacune (là également chez des entreprises locales), en raison des montants peu élevés de ces postes.

Nous relevons que ce crédit d'investissement ne figure pas dans le budget des investissements, car la Municipalité a pensé que l'entier de l'investissement serait pris en charge par l'ASIRE. Du fait que le bâtiment appartient à la Commune, c'est à celle-ci de se charger de l'investissement. Concernant l'amortissement, il nous a été confirmé que le montant sera financé par une augmentation du loyer payé par l'ASIRE sous le poste Locations 3580.427. Nous partons donc du principe qu'il s'agit d'une opération financièrement neutre pour la Commune au niveau des charges (dans le cas où elle le finance par ses liquidités).

Enfin, il n'a pas été demandé de bilan énergétique pour des questions de coût. La commission ad'hoc estime nécessaire de s'appuyer sur un tel bilan en regard de la somme sollicitée par ce préavis, raison pour laquelle elle propose un amendement au préavis afin d'obtenir un bilan énergétique qui confirme des déperditions thermiques suffisantes pour lancer les travaux.



En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis N° 2023-01 tel qu'amendé :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées et des fenêtres au collège des Lionceaux
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 232'200.-
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la Commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire
4. D'amortir cet investissement par le compte N° 3580.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet
5. D'attester de la plus-value de cet investissement par un bilan énergétique préalable

Bottens, le 24.02.2023

Frey Sophie

Schmalz Emilie

Dewarrat Raphaël